

La Carte Mémo CLIC



Qu'est-ce c'est ?

C'est une carte strictement personnelle destinée à faciliter l'information, la communication entre professionnels et la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie.

Ses objectifs :

- Elle permet aux personnes âgées et à leur famille de mieux connaître le réseau de partenaires mis en place autour d'elles en faisant figurer sur la carte les coordonnées du médecin traitant de la personne âgée, de l'infirmière, du kinésithérapeute, du service d'aide à domicile, de la pharmacie...
- Elle permet aux professionnels prenant en charge la personne âgée (par exemple, lors d'une hospitalisation en urgence) d'identifier rapidement les autres intervenants. Elle facilite les contacts entre professionnels et permet de préparer le retour à domicile.

Informations figurant sur la carte :

- le numéro de sécurité sociale,
- la caisse de retraite principale,
- la mutuelle,
- le nom des personnes à contacter en cas d'urgence,
- les organismes susceptibles d'apporter une aide financière ou une prise en charge au titre de la dépendance,
- les professionnels intervenant sur le domicile, etc.

Où la trouver ?

La diffusion de la carte a été confiée aux CLIC du département qui seront chargés de la distribuer. Le CLIC du Bassin burgien a associé un échantillon de partenaires pour la diffuser sur son territoire.

Pour plus d'information :

CLIC du Bassin Burgien
15 rue Gabriel Vicaire
01000 BOURG EN BRESSE
04.74.22.11.11

Le CCAS



Il est peut-être nécessaire de rappeler que le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** est un établissement public communal administré par un conseil d'administration présidé de droit par le Maire. Il est constitué d'élus et de membres désignés par le maire, tenus au secret concernant les dossiers examinés.

Il a pour but d'aider les habitants de la commune, gère son propre budget (18702 € prévus en 2011) et intervient dans les domaines suivants :

- **L'examen des dossiers d'aide sociale.** Il émet un avis. Les dossiers sont transmis ensuite au département.
- **Les aides financières** à des familles en grande difficulté.
- **L'aide aux vacances** attribuée aux enfants qui vont en centre aéré, camp d'été, classe de neige ou nature etc.

Le dossier doit être constitué en mairie au moins 10 jours avant le début du séjour.

En 2011, sur les 11 premiers mois, 18 familles de Buellas, soit 30 enfants ont bénéficié de "bons vacances", soit 318 jours aidés.

- **Le soutien à des opérations** au profit d'associations comme l'ADAPEI ou la Ligue contre le Cancer etc.

En 2011, il n'y a pas eu d'Opération Brioches de l'ADAPEI dans la commune en raison de difficultés d'organisation. Il n'y a pas eu non plus de vente de grilles de tombola au profit de la Ligue contre le Cancer. Le CCAS s'est donné une année pour revoir l'organisation de ces différentes opérations, voire éventuellement d'autres.

- **Les contacts avec le Club des Aînés et l'organisation du traditionnel repas annuel.**

En 2011, il a eu lieu le 1^{er} octobre avec le concours de Mme et Mr FAVRE de l'Auberge Bressane. Étaient invitées les personnes d'au moins 73 ans, 65 ont pu ou voulu participer.

- **Le portage des repas.**

Ce service est réservé aux personnes de la commune handicapées, convalescentes ou âgées ne pouvant pas ou ne souhaitant pas cuisiner. Les repas sont cuisinés par le restaurant "Le Bon Accueil" à Bourg-en-Bresse.

La livraison est assurée, avec leur propre véhicule, par une équipe de bénévoles sans lesquels le service ne pourrait pas exister. Merci à eux !

Évidemment, ils sont dédommagés pour les frais de transport. Pour les remercier et faire le point, un goûter-rencontre est organisé deux fois par an à la mairie. Corinne Orgeret, employée municipale, assure avec une grande compétence la bonne organisation et le bon fonctionnement du portage.

Pour tous renseignements adressez-vous à la Mairie directement ou par tél. au 04 74 24 20 38.